

▼
Soyez **acteur**
de votre
solution



AVÉC
AVOCATS EN DROIT
COLLABORATIF
EN FINISTÈRE

QU'EST-CE QUE LE DROIT COLLABORATIF ?

C'est une nouvelle approche juridique de règlement des litiges qui repose sur l'implication des parties, qui recherchent avec leurs avocats une solution constructive et apaisée, adaptée à la spécificité de leurs différends (familiaux, professionnels ou économiques).

QUELS EN SONT LES PRINCIPES ?

- > Le travail en équipe,
- > La confidentialité renforcée,
- > La transparence,
- > Le non recours au juge sauf pour homologuer l'accord,
- > Le retrait des deux avocats en cas d'échec du processus ou du non-respect des engagements.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les parties et leurs avocats se réunissent, le processus est lancé et se décline en 5 étapes :



QUELS SONT LES AVANTAGES ?



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les honoraires sont librement discutés avec l'avocat et font l'objet d'une convention d'honoraires.

Les avocats, formés au droit collaboratif, sont les garants du processus. Ils s'appuient sur les techniques de la négociation raisonnée et les outils de communication. Ils s'engagent à conseiller et à accompagner leurs clients respectifs vers la conclusion d'un **accord mutuellement satisfaisant et durable**. Ils garantissent le respect des principes de loyauté et d'équité.

« Le droit collaboratif
est un mode de
résolution des conflits
qui aboutit à un taux élevé de
réussite et de satisfaction. »

OÙ TROUVER VOTRE AVOCAT EN DROIT COLLABORATIF ?



32 rue de Denver 29200 Brest
contact.avecenfinistere@gmail.com